

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2018 ATTRIBUANT UNE CERTIFICATION  
COMPLÉMENTAIRE DANS LE SECTEUR DISCIPLINAIRE LANGUES ET CULTURES DE  
L'ANTIQUITE**

**SESSION 2018**

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand – Chancelier des Universités

**VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'arrêté du 27 septembre 2005 et l'arrêté du 30 novembre 2009 et par l'arrêté du 6 mars 2018,

**VU** la note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004;

**VU** la note de service n°2018-041 du 19-3-2018 relative à la création dans le secteur disciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité,

**VU** le procès-verbal établi par le jury le 20 novembre 2018;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité est attribuée, sous réserve des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, aux enseignants dont les noms suivent :

*Option Latin :*

- DEMAZURE Céline, Professeure certifiée Lettres Modernes, Collège Jeanne Cluzel, (03) Montmarault
- DESCHODT Gaëlle, Professeur certifiée d'Histoire-Géographie, Collège Jean Zay, (03) Montluçon
- SALIGNAT Françoise, Professeure certifiée Lettres Modernes, Collège La Jordanne, (15) Aurillac
- SCOUFLER Coralie, Professeure certifiée Lettres Modernes, Collège Saint Joseph, 63 Pont-du-Château

*Option Grec :*

- DESCHODT Gaëlle, Professeur certifiée d'Histoire-Géographie, Collège Jean Zay, (03) Montluçon

**ARTICLE 2** : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Signé*

**Benoît DELAUNAY**